



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 67032

Texte de la question

M Rene Carpentier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le souhait exprime par de nombreuses familles de disparus durant la dernière guerre mondiale, qui aimeraient savoir exactement ce qui est advenu de leur parent. En effet, ces familles ont appris, lors d'une émission télévisée, que des camps de prisonniers de 1939-1945 existeraient encore dans la Confédération des États indépendants. Ce serait le cas d'un homme originaire du Valenciennais, fait prisonnier puis déporté en août 1944. Sa femme avait pu savoir qu'après un séjour à Auschwitz, son mari avait été envoyé en Russie. En 1950, après plusieurs années d'attente, un courrier de la sous-préfecture parvient avec cette mention : « décédé, mort pour la France ». Les enfants sont déclarés pupilles de la nation. Ils n'ont jamais pu savoir s'il est réellement décédé et, dans l'affirmative, où il est inhumé. Ils se posent la question, maintenant, de savoir s'il est réellement disparu. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux interrogations de ces familles.

Texte de la réponse

Reponse. - La question des Français présumés disparus en ex-Union soviétique retient particulièrement l'attention du Gouvernement français. Elle a fait par le passé l'objet de discussions approfondies entre représentants français et soviétiques. Le ministère des affaires étrangères agit auprès des instances compétentes chaque fois qu'une information nouvelle est portée à sa connaissance et toute affaire qui lui est signalée est suivie avec vigilance et insistance. Les autorités des États concernés ne peuvent cependant être utilement sollicitées que dans la mesure où des indices nouveaux sont fournis ou lorsque apparaissent de fortes présomptions tendant à prouver la présence de compatriotes sur le territoire de l'ex-Union soviétique. Si des familles françaises venaient à recueillir de tels indices, il va de soi que nos représentations locales seraient saisies et engageraient les démarches appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier Ren•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1993, page 449